

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 5 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 14 janvier 1873.

Tous les journaux sont remplis de détails sur la mort de l'Empereur. Les plus intéressants et les plus véridiques de ces renseignements sont ceux que contient le Gaulois, dont l'un des rédacteurs, M. Francis Aubert, se trouvait à Chislehurst.

Vers onze heures j'entendis des éclats de voix de femmes qui ressemblaient à des sanglots.

La porte s'ouvre brusquement. J'aperçois M. Franceschini et le comte Davilliers, tous deux livides, tremblants; le premier entre seul; M. Davilliers reste sur le seuil.

— Grand Dieu! m'écriai-je, l'Empereur est mort!

— C'est fini! me répondent-ils; c'est fini!

Nous nous serrons les mains, en évitant de nous regarder.

A partir de ce moment, je ne sais plus ce qui se passa. Je me rappelle, comme d'une chose lointaine, que le docteur Corvisart est entré. Il avait les yeux gonflés de larmes.

Mais bientôt j'entendis le bruit des roues d'une voiture qui arrive rapidement sur le sable de l'allée. Machinalement je regarde par la fenêtre. C'est un coupé vert, à la livrée impériale; il s'arrête brusquement.

Je remarque — comment ai-je pensé à remarquer cela? — que les deux chevaux sont couverts de boue et d'écume. La voiture est arrêtée à quelques pas de la fenêtre du rez-de-chaussée, derrière laquelle je me trouve et de laquelle je regarde comme dans le vague.

Un jeune homme, grand, mince, svelte, portant un uniforme noir et une casquette sans visière bordée d'un large galon d'or, saute de la voiture.

C'est le Prince Impérial que M. Clary est allé chercher.

Mon père l'écrit-il en se lançant de la voiture. Le comte Davilliers lui prit les mains.

— Monseigneur, lui dit M. Davilliers, il faut avoir du courage! L'Empereur est bien mal! bien mal!

En ce même moment le Prince aperçut le curé de Chislehurst; il pâlit affreusement et chancela tout d'abord; puis il se raidit contre ce premier effet de la douleur; son regard devint fixe; il était effrayant à voir.

— Qu'on me dise la vérité, reprit-il d'une voix altérée; je suis de force à la supporter.

Des sanglots furent la seule réponse. Enfin l'Impératrice put lui dire au milieu de ses larmes et en le serrant étroitement dans ses bras:

— Louis! mon pauvre enfant! je n'ai plus que toi!

Pas une larme ne sortit des yeux du Prince qui, sans proférer une parole, se précipita dans la chambre de son père.

Il se jeta à genoux et récita à haute voix le Pater noster en latin.

Quand cette prière fut terminée, il s'écria avec un sentiment de folle douleur: — Je ne peux pas! je ne peux pas!

Et il s'enfuit dans sa chambre.

Ce fut là seulement, après avoir entendu le douloureux récit de M. le baron Corvisart et de M. le docteur Conneau, que ses nerfs se détendirent. Il versa des larmes abondantes.

Le prince s'est retiré ensuite dans les appartements de sa mère, auprès de laquelle se trouve Mme Le Breton qui lui prodigue les soins et les marques du dévouement le plus tendre et le plus délicat.

L'Impératrice et le Prince vont plusieurs fois par jour s'agenouiller et prier auprès du lit de l'Empereur.

Napoléon III est étendu sur le petit lit de fer où il est mort, dans sa chambre si simple et si modeste. Quelques fleurs sont posées sur lui. A ses pieds, sur une table, on a placé un Saint-Sacrement et une branche de buis dans une assiette de cuivre remplie d'eau bénite.

On suppose aujourd'hui que l'Empereur a dû mourir de la mise en mouvement d'un caillot de sang dans le cœur — suite de ses longues souffrances physiques et morales.

L'autopsie faite par le professeur Saunderson est terminée.

La pierre avait la grosseur d'un petit œuf allongé; elle était formée de plusieurs couches dont chacune répondait à une altération de l'organisme.

La presse anglaise est unanime dans l'expression de ses regrets et de sa sympathie; plusieurs journaux, parmi lesquels on me cite le Morning Post et le Globe ont paru encadrés de deuil.

La population de Londres est indignée de quelques manifestations de communards réfugiés à Londres. La foule a prêté main-forte à la police pour dissiper les attroupements faits par ces misérables.

Voici d'autres détails d'après le correspondant du Figaro:

Dans les derniers moments, l'Impératrice s'approcha du lit de Napoléon et l'embrassa longuement. Le malade la reconnut évidemment, car il fit un mouvement et avança les lèvres pour lui rendre son baiser.

M. l'abbé Godard entra au même instant et donna à l'Empereur les derniers sacrements. Le petit nombre de fidèles qui composent aujourd'hui la maison de Napoléon étaient là à genoux: c'étaient M. le duc de Bassano, comte Clary, comte Davillier, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Piétri et madame Lebreton.

L'Impératrice s'était agenouillée contre le lit, et elle étouffait ses sanglots. Tous les yeux étaient remplis de larmes.

Cette triste cérémonie terminée, l'Impératrice se releva et s'approchant de nouveau du mourant l'embrassa une seconde fois; mais Napoléon s'affaiblissait si rapidement qu'il put à peine remuer les lèvres et ouvrir les yeux. Quelques instants plus tard, à dix heures quarante-cinq minutes, Napoléon III avait un léger tressaillement, poussa deux soupirs et expira.

L'Impératrice, si ferme jusqu'à ce moment, jeta un cri de douleur et tomba évanéie dans un fauteuil. On dut l'entraîner dans son appartement, mais elle ne voulut sortir qu'après avoir dit au mort un dernier adieu.

M. l'abbé Godard restait auprès du corps en attendant les deux sœurs de charité qu'on était allé chercher.

Trois quarts d'heure après seulement, à onze heures et demie, le Prince impérial arriva. Il était en uniforme, et bien qu'il n'eût pas encore été prévenu, il avait lu sur tous les visages le malheur qui venait de le frapper. Pâle, mais dominant sa violente émotion, il arriva au premier étage et se jeta dans les bras de sa mère, qui le conduisit dans la chambre mortuaire.

Le prince s'approcha vivement du lit de l'Empereur, qui était couché sur le dos, les yeux fermés et les lèvres tenues rapprochées par un mouchoir serré sous le menton.

Il l'embrassa et se releva littéralement livide, sans une larme dans les yeux. On sait que le Prince adorait son père, dont il était du reste profondément aimé. Ceux qui assistaient à cette scène étaient effrayés du désespoir muet du prince; il s'était retourné vers un docteur et lui demandait comment Napoléon III était mort. On le lui dit, et à ces détails lugubres, les larmes jaillirent des yeux du Prince et le soulagement de l'oppression qui s'était emparée de lui.

Avant de s'éloigner du corps, le prince, ainsi que l'avait fait avant lui l'Impératrice, lui mit sur la poitrine une petite branche de buis béni et l'embrassa une dernière fois.

Deux ou trois heures après la mort de l'Empereur, le corps fut étendu, et quelques-uns de ceux qui avaient suivi la fortune de Napoléon en Angleterre et qui étaient venus rendre leur dernière visite trop tard pour le trouver vivant furent admis dans la maison pour lui faire un dernier adieu.

La chambre à coucher où la dernière scène de cette grande existence s'est passée est petite et simplement meublée. Elle contient deux lits, dont l'un appartient à l'appartement et dont l'autre est un petit lit de fer apporté d'une autre pièce comme étant plus convenable pour l'opération; c'est sur celui-là que repose l'Empereur; ce lit est placé à main gauche. L'ornement le plus important de la pièce est une croix en or placée de façon que l'empereur pût l'apercevoir.

L'aspect de l'empereur est remarquablement calme; il est exactement comme s'il dormait. En regardant le visage, il est presque impossible d'y reconnaître l'apparence de la mort.

Les yeux sont fermés, et rien, dans l'aspect général ne laisse deviner les souffrances qu'il a dû endurer depuis quelques semaines et même depuis quelques mois.

Rien de changé dans sa physionomie; la moustache et l'impériale n'ont aucun changement.

Physiquement parlant, la structure de l'empereur était robuste et forte, et la poitrine spécialement était large. Sa tête était très développée, et le sommet du crâne était particulièrement prédominant.

Un journal hebdomadaire, le Nain Jaune, publie un article qui se termine par: Vive Napoléon IV!

On écrit de Chislehurst, le 11 janvier:

Le jour des funérailles est définitivement arrêté: elles auront lieu mercredi. La cérémonie se fera à Chislehurst et non pas à Londres, comme il en avait été question tout d'abord.

Dès mardi, le corps de l'Empereur sera descendu dans le grand salon du rez-de-chaussée, transformé à cet effet en chapelle ardente. L'Empereur, revêtu de l'uniforme de général de division — petite tenue — sera étendu sur un lit de parade. Il aura le visage découvert.

L'Impératrice et le Prince impérial ont passé une meilleure nuit. Le Prince, dont je vous ai signalé l'état de souffrance, se porte mieux aujourd'hui. Quant à l'Impératrice, elle a traversé la crise aiguë et est entrée dans la phase des larmes.

Le langage des partis sur la mort de l'Empereur est important à connaître. En général, on rend hommage aux qualités personnelles du souverain. Les feuilles rouges continuent seules à faire exception: Elles se livrent à des attaques et à des insultes que la mort n'arrête pas, tant il est vrai que le radicalisme, comme nous l'avons dit souvent, est le parti des gens capables de tout et capables de rien, qu'aucun sentiment élevé n'anime, qu'aucun scrupule ne trouble.

Nous avons déjà cité plusieurs journaux. Voici quelques extraits de la très grande majorité des autres organes de la presse parisienne.

On lit dans le Moniteur universel:

Quand les révolutionnaires, qui ont constamment renversé des Assemblées, qui en 1848 ont violemment dispersé la chambre des députés, qui ont envahi le Corps législatif le 4 septembre, qui se sont insurgés contre la constituante de 1848 et l'Assemblée nationale de 1870, reprochent comme un crime au président de la République ce qu'ils ont fait ou voulu faire dix fois, ils n'en ont pas le droit.

Des actes comme le 2 décembre sortent fatalement d'une situation révolutionnaire, et tant que ce pays n'aura pas accepté le régime de la loi, tant qu'il n'aura pas le respect des grandes institutions sociales et politiques sur lesquelles la loi s'appuie, il n'aura à choisir qu'entre l'anarchie et la dictature.

L'Empereur n'eut pas toutes les qualités d'un souverain, mais il en eut plusieurs, et il serait absurde de supposer qu'il dut uniquement au hasard les succès qui marquèrent la première partie de son règne. Peut-être voulut-il faire trop de choses, mais il en fit incontestablement beaucoup d'utiles.

On lit dans le Temps:

L'homme qui avait dit à la France qu'elle ne périrait pas dans ses mains, qu'il avait violée en la terrifiant à la fois et en la fascinant, qui s'était chargé de ses destinées, et qui un moment avait imposé à l'Europe entière l'illusion de son génie et de sa fortune, — cet homme est mort après avoir conduit à l'abîme le pays qui s'était donné à lui, et avoir éprouvé de nouveau, et confirmé par le plus tragique exemple, pour sa confusion et pour notre malheur la vraie signification de la fatalité attachée au nom et à la dynastie des Bonapartes, qui est la fatalité des catastrophes, de l'invasion, et du démembrement.

A-t-il réfléchi avant de mourir? S'est-il éclairé? A-t-il compris où finalement menait son étoile? Il est permis d'en douter.

On lit dans la Presse:

L'heure du jugement impartial et calme n'est pas venue. Nous aurions cru que celle des invectives était passée. C'est avec un sentiment de douleur, mêlée de honte, que nous avons retrouvé dans une partie de la presse française, des haines implacables et malsaines dont les sifflements odieux se mêlent au glas funèbre de Chislehurst.

A ces outrages ou à ces railleries plus tristes encore que les outrages, qu'il nous soit permis d'infliger le juste et sévère châtement de cette belle pensée de lord Byron: « Quand on insulte les morts, on perd le droit de les juger. »

On lit dans le Soir, qui, à la suite de cet article, a été violemment attaqué par la Républi-



que française, peu satisfaite d'une telle modération :

Le souverain qui vient de mourir à Chislehurst a été pendant dix-huit années le chef accepté de la nation française.

Juger l'un, c'est juger l'autre, et le peuple qui bat des mains aujourd'hui aux explosions de haine réveillée par le bruit de cette tombe qui se referme sur un cadavre, oublie trop qu'il a été, vingt ans durant, l'aveugle coopérateur des fautes commises; il ne se souvient pas qu'il a tout acclamé, et Décembre, et les libertés confisquées, et les Assemblées officielles, et la guerre, et la paix, et tout ce qu'il a plu enfin à l'homme revêtu par lui, d'une puissance sans autre limite que sa volonté.

L'homme avait des qualités. Le souverain lui-même a eu ses heures de grandeur. S'il en était autrement, si Napoléon III n'apparaissait qu'entre ces deux dates : Décembre et Septembre, si son règne n'avait été que la continuation du Coup d'Etat et la préparation de Sedan, quel misérable peuple ne serait pas le peuple français, souteneur obstiné, qui, de 1848 à 1870, eût tendu vers un chef si criminel et si incapable ses quinze millions de bras? Que penser, en effet, d'une nation portant sur son souverain le jugement dont certains journaux sont l'expression, et supportant dix-huit ans un pareil homme à sa tête?

L'histoire sera plus juste. Elle dira que ce qui fut détestable, funeste, c'est le régime inauguré le 2 Décembre, par quelques audacieux criminels, avec la complicité du peuple tout entier. Mais ce régime admis, elle reconnaîtra que les qualités personnelles de Napoléon III en avaient seules rendu la durée possible. Avec les pouvoirs d'un tyran, il eût l'âme humaine et comme une sorte de répugnance à user de l'omnipotence dont il disposait. Aucune réverie généreuse ne lui fut étrangère, et cet homme qui devait succomber dans une guerre effroyable, avait toujours prêté l'oreille aux projets de congrès européen et de désarmement universel.

On lit dans l'Union :

Quels commencements et quelle fin ! Pascal y eût trouvé de quoi étonner et confondre la raison humaine. On sait les mots célèbres tombés de sa plume sur la mort de Cromwell, et bien que Louis-Napoléon n'ait rien eu de Cromwell, ces mots ne sont point ici tout-à-fait inopportuns.

« Cromwell, dit le sombre penseur, allait ravager toute la chrétienté; la famille royale était perdue, et la sienne à jamais puissante, sans un petit grain de sable qui se mit dans son urètre; Rome même allait trembler sous lui. Mais ce petit gravier, qui n'était rien ailleurs, mis en cet endroit, le voilà mort, sa famille abaissée et le roi rétabli. »

Dans la différence des situations, la méditation est la même. Il y a dans cette vie et dans cette mort de Louis-Napoléon je ne sais quoi d'étrange, qui fait songer au mystère de la destinée humaine; tous les hasards de l'aventure, toutes les prospérités de la réussite, toutes les surprises de l'adversité, tous les abus de la fortune, tous les jeux et tous les contrastes d'un drame, lié sans art et conduit sans génie, comme si l'homme n'y était qu'un acteur conduit sans le savoir par la volonté maîtresse de la Providence.

L'autorité est quelque chose de supérieur à la force; ni les coups d'aventure, ni les hasards de scrutin, ne font l'autorité; c'est ce que les hommes politiques doivent savoir désormais. L'Empire mort, c'est une marque de plus de l'instabilité de tout pouvoir qui n'est qu'un produit de l'artifice, de l'expédient, ou même du nombre. Si un plébiscite suffisait à faire un pouvoir, rien n'aurait manqué à l'Empire; mais le pouvoir, ce n'est pas le nombre, c'est le DROIT qui le constitue et qui le fait vivre. Le nombre est défait par le nombre, le DROIT seul prévaut sur tout ce qui dérive de l'arbitraire et de la mobilité des opinions.

On lit dans l'Ordre :

Dans les catastrophes comme celle qui frappe la famille impériale et la France, la première heure appartient à l'accablement, la seconde à la réflexion.

Revenus de l'anéantissement moral causé par la violence de ces sortes de coups, les esprits se recueillent, reprennent possession d'eux-mêmes, étudient les dangers, cherchent et pèsent les moyens de salut, et, un fois tout examiné, discuté, ils recommencent la lutte avec une résolution et une sérénité nouvelles.

Si l'on meurt à 64 ans, comme l'Empereur, on peut mourir à 77 ans. A cet âge, on n'est pas l'avenir : on est tout juste le présent.

Donc, rattacher l'avenir de la France à M. Thiers, ce serait se suspendre sur l'abîme, en se retenant à une branche de bois sec, qui peut casser à toute minute.

Nous ne serons pas moins réservés envers les princes d'Orléans; s'ils pouvaient sauver la France, nous les bénirions; mais à quel parti politique recommanderaient-ils?

Enfin, tous nos respects sont acquis au parti légitimiste; nous reconnaissons que son principe, s'il était accepté, réalisé et pratiqué par la France, la préserverait des révolutions; mais quand et par

quels moyens se manifesterait l'acceptation et s'accomplirait la pratique? Seule, probablement, la Providence le sait. Nous admettrions que la légitimité repose sur LE DROIT, que cela ne ferait pas avancer d'un pas la question formidable qui va peser sur la conscience publique : en cas de catastrophe socialiste, quel gouvernement accourra pour sauver la France? — Celui du DROIT? nous l'accepterions avec empressement, en vue du salut de la France, qui passe, à nos yeux, avant les dynasties, même les plus aimées; mais quel est donc le chemin par lequel le DROIT arrivera pour faire reculer l'orgie?

On lit dans le Journal de Paris :

A Dieu ne plaise que nous choissions l'heure présente pour écrire quelque chose, non pas même d'insultant, mais seulement d'amer contre la mémoire de celui qui vient de mourir. La compassion en ce moment domine chez nous tout autre sentiment. Aussi bien ce n'est pas l'homme lui-même qu'il faut accuser des fautes commises et des incalculables malheurs qui en ont été la conséquence. Personnellement il avait des qualités : ceux qui l'ont connu l'attestent. Il était généreux et affable. Il avait, sur plus d'un point, des idées et surtout des velléités libérales. Il valait mieux, beaucoup mieux que son gouvernement.

Le vrai coupable, c'est donc le système, ce système dont sa naissance l'avait fait le représentant, et auquel semble s'être attaché une sorte de fatalité historique. Nous ne savons ce que nous réserve l'avenir; mais nous savons ce que nous a donné le passé; et nous ne pouvons oublier que, pour avoir eu deux fois l'Empire, avec deux empereurs bien différents l'un de l'autre, nous avons eu trois invasions.

On lit dans Paris-Journal :

Aussitôt la nouvelle connue, une émotion générale s'est produite. Nous ne parlons pas ici de la douleur assurément légitime et respectable des bonapartistes de tout rang. Ceux-ci, outre leur part des émotions patriotiques qu'un événement de cette importance a fait immédiatement vibrer dans les cœurs français, perdent celui qui fut toujours, assure-t-on, pour ses serviteurs et ses amis de tous les degrés, le meilleur des amis et des maîtres. Nous ne parlons pas non plus de la joie honteuse que cette catastrophe a pu allumer dans quelques âmes de boue. Ces joies-là sont pourtant le plus bel honneur du souverain qui vient de mourir et le fleuron impérissable de la couronne tombée de son front à Sedan. Lui régnant, les bagues et les égouts furent constamment enfermés dans leurs limites et, durant vingt années, on n'eut pas à craindre la souillure du pavé de la ville par les fanges débordées.

C'est ce souvenir qui faisait à l'Empereur, aujourd'hui étendu sur son lit de mort, une place considérable dans le respect de ceux-là mêmes qui avaient placé ailleurs leurs affections et leurs préférences. On peut dire que l'Empereur, outre la première place dans le cœur de ses partisans, avait la seconde chez presque tous les membres du parti de l'ordre, Combien de légitimistes, d'orléanistes et même de républicains modérés n'avaient-ils pas rencontrés qui disaient, les uns tout haut, les autres bien bas et quand ils étaient sûrs qu'il n'y avait pas là d'indiscret aux écoutes : « C'est peut-être encore lui qui nous tirera de là ! »

De là, c'est-à-dire du gâchis, de la mort lente, de l'avachissement, de la résorption purulente; en attendant la reprise toujours possible, toujours imminente des lugubres drames révolutionnaires.

Quelles vont être les conséquences du coup de foudre?

Aussitôt que la nouvelle fut connue à la présidence, on assure que l'on aurait pu y voir germer soudainement des idées de plébiscite. Sur ce terrain-là, on ne redoutait que l'Empereur. L'Empereur est mort, vive le plébiscite honni la veille ! Le plébiscite trancherait d'un coup le nœud gordien des questions constitutionnelles soulevées aujourd'hui au lent examen de la commission des Trente.

L'Empereur mort, la gauche extrême semblait dire, — autant qu'on peut traduire les sourires de ses conciliabules de la première heure : — Nous n'avons plus de rival à craindre dans les masses.

L'Empereur mort, il faut que la majorité conservatrice soit unie plus étroitement que jamais. La véritable manière pour les bonapartistes d'honorer Celui qu'ils regrettent, c'est de servir le pays qui leur échappe et d'y travailler, chacun dans la mesure de ses forces, au maintien de l'ordre dont ils prétendent que l'Empire était le meilleur synonyme. Pour les conservateurs des autres nuances, la seule façon de prouver que l'existence et le retour de l'Empereur n'étaient pas nécessaires à la cause du bien public, c'est d'agir avec tant de sagesse et de concorde, que la nation tout entière n'ait pas à porter le deuil de l'Empereur défunt.

On lit dans l'Univers :

L'esprit mobile de la population parisienne a subi une impression manifeste de la mort de Napoléon III. Un sentiment, où se mêle tout à la fois de l'étonnement, de la pitié, et chez bon nombre de personnes quelque désappointement, se trahit dans l'attitude du public et par les conversations de la rue.

Il est évident que Napoléon III à Chislehurst était encore quelque chose à Paris et en France.

Quel parti gagnera les forces que la mort de Napoléon III va déplacer? Si les princes d'Orléans étaient dans l'ordre, ces forces iraient certainement à la monarchie; car si l'impérialisme est révolutionnaire dans son principe, il est conservateur dans l'immense majorité de ses adhérents.

Les fils de Louis-Philippe comprendront-ils cela, entendront-ils l'avis que leur donne ce décret de la Providence, ou voudront-ils, en restant au service de la révolution modérée, faire bénéficier la République de la mort de Napoléon III?

On lit dans la Liberté :

Les dures leçons de la fortune, la ruine, l'exil et la mort parlent assez haut sans qu'il soit besoin de récriminer en présence de cette tombe encore ouverte. Ce silence est bien permis à ceux qui, suivant l'expression du poète, sont restés, à l'égard de celui qui vient de mourir, vierges d'adulations et d'insultes.

Nous ne saurions oublier que celui qui vient de s'éteindre à Chislehurst a été pendant vingt années l' élu de sept millions de suffrages. Assurément, on pouvait déplore l'égarement d'un pays confiant ainsi ses destinées à un seul homme; mais cette unanimité imposait aux dissidents des devoirs de modération que nous n'avons jamais oubliés.

On lit dans la Gazette de France :

Dans le jugement à porter sur l'Empereur il y a à faire deux parts : celle qui ressort des aptitudes personnelles de Napoléon III; celle qui résulte du système de gouvernement qu'il avait imposé au pays et qu'il avait maintenu avec vigueur.

Pour la première, nous sommes tout disposé à l'indulgence. Pour la seconde, nous ne montrons pas les mêmes dispositions, parce que nous sentons qu'en ce moment même c'est ce système qui menace notre sécurité intérieure; et ce que nous voudrions faire ressortir, à propos de cette mort si rapide, c'est que les peuples qui mettent la plus grosse part de leurs destinées sur la tête d'un homme, au lieu de la faire reposer sur des institutions, s'exposent, comme à plaisir, à de violentes secousses, à des crises imprévues.

Le Times publie la dépêche suivante :

New-York, 10 janvier.

La New-York Herald reconnaît que l'Empereur a fait beaucoup pour le bien de l'humanité, et ajoute que la restauration impériale est rendue encore plus certaine par la mort de l'empereur Napoléon III.

Le New-York Times passe en revue les opinions contradictoires émises par la presse des Etats-Unis relativement aux grandes qualités de l'Empereur et termine en disant que lui seul savait gouverner la France.

A Rome, dans la chambre des députés, M. Lanza, président du conseil des ministres a déclaré, au sujet de la mort de l'Empereur, que l'Italie apprendra cette nouvelle avec une grande douleur : « L'Italie, dit M. de Lanza, ne peut pas oublier combien elle doit à Napoléon qui a contribué si efficacement, par ses conseils et par ses armes, à la libération, à l'indépendance et à l'unité de l'Italie. » (Applaudissements).

Les journaux italiens racontent les faits principaux de la vie de l'ex-empereur, en faisant son éloge. L'Opinion dit : « Nous devons avoir pour lui une reconnaissance éternelle. »

Le Times consacre un article de près de douze colonnes à retracer la vie de ce prince, qui a connu toutes les extrémités de la fortune, mais qui a, dit-il, abusé de ses faveurs et trop compté sur le prestige de son nom. Dans la Cité, dit ce même journal, cette nouvelle a été accueillie avec un sentiment universel de regrets. Toutes les classes de la Société anglaise reconnaissent que l'ex-empereur a servi efficacement la cause de la liberté commerciale, et que c'est particulièrement à son influence que les deux pays sont redevables des relations cordiales qui les unissent depuis de longues années. Les autres journaux anglais tiennent un langage analogue.

(Journal des Débats.)

INFORMATIONS

M. Savary a soumis, samedi, une proposition à l'Assemblée nationale, en vue des élections partielles auxquelles il sera procédé prochainement, dans un certain nombre de départements. Aux termes de la proposition de M. Savary, il faudra, pour être élu au premier tour de scrutin, obtenir la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits.

Le centre gauche s'est réuni; l'élection du président a eu lieu; M. Christophle a été nommé président par 63 voix. M. Casimir Périer a eu 60 voix. On considère comme consommée la rupture entre les deux parties du centre gauche, déjà si profondément séparées depuis quelque temps.

On a beaucoup parlé d'arrestations de personnes affiliées à l'Internationale, et chez lesquelles on a trouvé des bombes Orsini. Il résulte de nos informations que réellement la police a mis la main sur plusieurs individus dont les manœuvres ne laissent aucun doute sur leur culpabilité, et que la justice est saisie de l'affaire. L'instruction a commencé, et c'est devant les tribunaux réguliers que les prévenus seront traduits.

Ces arrestations, sans atteindre le chiffre exagéré dont on a parlé, sont cependant assez nombreuses, les révélations des individus qui sont maintenant entre les mains de la justice, en ayant amené de nouvelles. D'autant que ce n'est pas seulement à Paris que les perquisitions opérées par la police ont été fructueuses, mais aussi dans plusieurs villes du Midi.

Ce n'est donc pas simplement comme affiliés à l'Internationale que les prévenus sont poursuivis, mais comme fabricants ou détenteurs de bombes Orsini.

(Patrie.)

Le président de la République vient de recevoir les insignes de l'ordre du Tchét, du Japon. L'ambassade japonais Hynazazoustrima a remis à M. Thiers le brevet ainsi que le titre de daimyô de 1<sup>re</sup> classe qui confère cet ordre.

Chronique locale et méridionale.

Un grand nombre de personnes nous demandent si notre Annuaire n'a pas encore paru. Nous sommes obligé de leur répondre : Non. Voici pourquoi :

Il est des renseignements qu'il est impossible de puiser ailleurs qu'à la Préfecture, et ces renseignements l'administration nous les a refusés.

S'occupant fort peu du côté sérieux de notre entreprise, qui consiste à rendre accessible à tous, par son bas prix, un ouvrage jusqu'ici restreint au monde officiel, nos administrateurs n'ont voulu voir là qu'une concurrence à leur propre Annuaire à 2 fr.

Le public appréciera toute la grandeur de cette mesure administrative.

Si, comme nous devons l'espérer, la Préfecture avait secondé notre œuvre, il nous était facile de doter le département d'un Annuaire très complet, au 1<sup>er</sup> Janvier 1873

Les obstacles imprévus qui nous sont suscités, occasionnent un retard que nous déplorons.

S'il convient à l'administration d'enrayer une œuvre utile et populaire, qu'elle ait au moins le bon esprit de ne pas priver le département de l'ANNUAIRE OFFICIEL dont le Conseil général lui confie la publication et qui coûte :

Au département..... 800 fr.  
Aux communes..... 640  
1,440 fr.

Où est-il donc cet Annuaire ???

C'est avec une indignation profonde que tous les honnêtes gens ont lu les lignes suivantes, en tête du Libéral du Lot, au sujet de la mort de l'Empereur. Fondé par M. Calmon et ses amis, ce journal compromet au plus haut degré les hommes qu'il a toujours défendus. A-t-il été encouragé, en cette circonstance, par la fameuse soirée à laquelle M. Calmon a convié M. Gambetta? Cela est possible; mais il y a loin d'une pareille invitation, peu cordiale peut-être, à un article aussi horrible et aussi odieux :

« Un télégramme de Chislehurst annonce que



l'homme de Décembre et de Sedan est mort jeudi à midi et demi.

La morale est vengée; la conscience publique se sent soulagée en apprenant que le monstre qui était souillé de toutes les impuretés a cessé de vivre; l'honneur national relève la tête, à la seule pensée que l'auteur de toutes nos hontes intérieures et extérieures a fini d'insulter à la pudeur publique.

Qu'ils sont bons à lire les mots si courts et si pleins de consolation qui nous annoncent la fin du plus grand criminel qu'ait épargné la justice! Réveillez-vous dans vos suaires, morts bien-aimés qu'il avait envoyés aux présides, Martyrs de Cayenne et de Lambessa, relevez-vous pour savourer l'acre plaisir d'insulter à cette tombe. Vous en avez le droit car vous avez bravé sa puissance, affronté ses juges, provoqué ses bourreaux.

L'histoire a commencé pour lui avec l'expiation du 4 Septembre; elle se continuera cruelle et implacable et flétrira comme il convient ce règne de Tibère et de Caligula. Il n'y a place aujourd'hui que pour la malédiction; nous la voulons générale, unanime, universelle comme le seront le mépris et la flétrissure que lui réservent les annalistes des crimes et des fléaux de l'humanité.

Voici, maintenant, une révélation curieuse et édifiante.

L'article du *Libéral du Lot* n'est pas du *Libéral du Lot*. Il a été copié textuellement dans l'*Emancipateur*, de Toulouse. C'est un article de M. Duportal, du farouche jacobin M. Duportal, que le *Libéral du Lot* s'est approprié. La presse de Paris, qui a lu cette diatribe, l'a flétrie énergiquement. Le *Français* a particulièrement vengé la conscience publique, dans les termes qui suivent :

Nous ne croyons pas qu'il y ait au monde un seul honnête homme, même parmi les moins sympathiques au régime déchu, auquel ce langage de charnier ne fasse lever le cœur de dégoût. M. Magnier, de l'*Événement*, avait trouvé, au sujet de cette mort, quelques-unes de ces expressions grotesques dont il a le secret et qui font seulement hausser les épaules. La joie sauvage de la République française était d'une extrême inconvenance, mais c'était du miel auprès du vitriol que distille ici l'*Emancipateur*.

Sur une tombe fraîchement ouverte, les hommes, nous ne disons pas de la société polie, mais seulement civilisée, se gardent communément de ces explosions d'injures. On respecte le cadavre d'un homme qu'on a haï; parfois même on pardonne à ceux dont on n'a plus rien à redouter.

Les gens de l'*Emancipateur* et de la République française, entrepreneurs d'émutes ou théoriciens d'insurrection, doivent se taire pour deux raisons. La première, par raison de décence publique, parce qu'on n'outrage pas les morts non encore mis au tombeau, et que devant le cadavre, les paroles brutales et les insultes sont de révoltantes impiétés. La seconde c'est qu'il est par trop scandaleux d'entendre des hommes qui ont toujours fait profession de mépriser les lois, accuser qui que ce soit de les avoir violées.

L'raison funèbre que la colère a dictée au citoyen Duportal appartient à la littérature des Peaux-Rouges.

Nous sommes heureux de lire dans le *Courrier de France*, que M. Thiers a senti combien les violences républicaines nuisent à cette prétendue République conservatrice qu'il essaye d'établir. D'après ce journal, M. Thiers a fait signaler à M. le ministre de l'intérieur les articles insultants publiés par quelques feuilles radicales sur la mort de Napoléon III. Le *Constitutionnel* applaudit à cette initiative du chef du pouvoir exécutif. Il dit avec raison, qu'en faisant preuve de tact et de goût, M. Thiers a mérité l'approbation de tous ceux qui ont le sentiment des convenances.

La discussion du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique marche favorablement, au sein de l'Assemblée nationale. Ce projet tout à la fois conservateur et libéral sera adopté, malgré l'opposition des républicains. Un contre-projet, présenté par M. Pascal Duprat, a été déjà repoussé à une majorité de plus de 200 voix. Inutile d'ajouter que tous les députés du Lot ont voté avec la majorité.

Les cartes-postes qui seront mises à la disposition du public, à partir du 15 janvier, sont en usage, depuis 1871, en Belgique et en Hollande.

En Russie, en Autriche, en Suède, en Norvège elles n'ont été inaugurées qu'à partir de 1872.

Cette innovation n'est qu'adoptée en principe en Italie, en Espagne et en Grèce.

Mais tandis qu'en France ces cartes coûtent 10 ou 15 centimes, la Belgique, la Hol-

lande et l'Autriche les ont émises à 5 centimes.

On fixe du 1<sup>er</sup> au 10 février, la date à laquelle seront appelés les volontaires d'un an. Cette décision a été prise par le ministre de la guerre dans le but de permettre à ces jeunes gens de prendre leurs dernières dispositions pendant le mois de janvier.

Pendant l'année 1872, la couche d'eau tombée sous forme de pluie s'est élevée à près de 1 mètre (923,2 mill.); le mois qui a fourni le plus de pluie est octobre (152,1 mill.); et celui qui en a donné le moins, novembre (34,1 mill.).

Pendant l'année 1871, il n'était tombé que 550 millimètres.

Le temps continue à être d'une douceur anormale. Les journaux signalent des phénomènes de végétation sur divers points de la France. Aujourd'hui, dit le *Journal du Loiret*, un habitant du faubourg Saint-Jean, à Orléans, M. Alexandre Rouhaut, nous apporte un hanneton, oui « un hanneton vivant, » qu'il a trouvé dans son jardin le 31 décembre.

Le gouvernement publie, enfin, les tableaux du recensement de la population de la France en 1872.

La France compte : 87 départements. — 362 arrondissements. — 2,865 cantons. — 35,989 communes.

Le chiffre total de la population a diminué : ce qui est un fait très grave. Il n'est plus que de 36,102,921 habitants.

Or, en laissant à l'écart la population des départements annexés à la Prusse, le nombre actuel de Français présente une diminution de 366,936 habitants depuis le recensement de 1866.

Dans quatorze départements où sont des centres industriels, la population a augmenté; mais dans soixante-treize départements elle a diminué.

Les causes de cet affaiblissement, très malheureux au point de vue national, sont :

Les maladies épidémiques de 1870 et 1871, la diminution dans le nombre des mariages et dans celui des naissances, qui sont inférieures aux décès.

**Société des Etudes**

littéraires, scientifiques et artistiques

DU LOT

La Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, récemment organisée vient de publier la circulaire suivante :

MONSIEUR,

Il y a quelques mois à peine, un de nos membres, connu par l'étendue de ses connaissances et l'énergie de sa volonté, eut l'idée de fonder à Cahors une Société littéraire et scientifique.

Sa proposition, accueillie d'abord avec méfiance, finit par rallier autour d'elle quelques personnes disposées à le seconder. Des réunions intimes eurent lieu; le nombre s'en accrût chaque jour; on rédigea des statuts qui furent soumis à l'approbation du gouvernement; les travaux se succédèrent; des communications intéressantes nous parvinrent, avec l'adhésion de leurs auteurs, de tous les points du département et, peu de temps après, la Société était fondée.

Nous attendions avec impatience l'autorisation en bonne forme qui est venue, tout récemment, lui donner un caractère légal d'existence, pour faire appel à tout ce que le département du Lot compte d'hommes de voués aux intérêts moraux et intellectuels.

Aucun de nous ne s'était fait illusion sur les difficultés de l'entreprise. Encore moins nous sommes-nous dissimulé tout ce qui nous manque, pour la mener à bonne fin. Mais s'il appartenait à des hommes plus autorisés que nous de la tenter, il ne pouvait entrer dans leurs convenances de s'exposer aux déboires d'un échec que nous affrontions sans inconvénients, par la modestie même de nos personnalités et de nos positions sociales.

Aujourd'hui, qu'aux incertitudes de la ten-

tative ont fait place de sérieuses chances de réussite, nous venons vous associer à nos espérances, et vous prier de concourir au succès de l'œuvre naissante.

Le but que nous nous sommes proposé ressort trop clairement de nos statuts, pour que vous refusiez vos sympathies à notre programme.

Eveiller dans notre contrée le goût des lettres, des sciences et des arts; recueillir et coordonner tout ce qu'elle offre d'intéressant à la critique, en archéologie et en antiquités; faire de ces documents épars les bases d'un musée et les éléments d'un grand travail historique sur le département, dont chacun serait ainsi le collaborateur; mettre les intelligences en rapport, par la publication d'un bulletin; grouper toutes les recherches, d'après une idée d'unité et d'ensemble; élever l'esprit public par l'étude; développer le sens moral et travailler par là, dans l'ordre de la pensée, à la régénération du pays... n'est-ce par là de quoi tenter tous les esprits curieux et vraiment élevés?

C'est au mérite de nos intentions, sans doute, plus qu'à notre valeur personnelle qu'ont voulu rendre hommage ceux de nos éminents compatriotes, qui, de tous côtés, nous ont, dès la première heure, apporté leurs encouragements et leur adhésion. Le clergé, la médecine, le barreau, l'enseignement, les arts, le commerce et les administrations ont déjà parmi nous de dignes représentants, et nous sommes autorisés à espérer que, dans quelques mois, le nombre des membres de la société sera assez considérable, pour la rattacher à presque toutes les communes du département.

Au surplus, l'œuvre pour laquelle nous sollicitons votre concours n'impose à personne une tâche déterminée. Encore moins avons nous la prétention de ne faire appel qu'à des savants. Les premiers, nous devrions renoncer à faire partie de la Société, si l'on n'y était admis qu'à ce titre. Mais le plus petit d'entre nous pourra porter sa pierre à l'édifice; car c'est le propre de l'association, quand elle n'a pour but que le bien, d'utiliser des forces impuissantes dans l'état d'isolement.

Ce n'est point une vaine forme de langage, que celui de nos statuts qui proscribit de nos préoccupations la politique et les controverses religieuses. C'est parce que nous professons le respect des convictions et des consciences, que nous nous sommes interdit le droit d'exprimer nos opinions sur certaines matières, pour ne froisser celles de personne.

Mais, comme le disait notre Président dans l'une de nos dernières séances, — et si nous rappelons ici ses paroles, c'est parce qu'elles résonnent aux sentiments de tous : — « C'est surtout dans la république des lettres, que les esprits et les cœurs peuvent se rapprocher et se confondre. Ce qu'on y cherche, c'est le beau et c'est le vrai. Réunissons-nous sur ce terrain où nous serons forts. C'est là que nous trouverons les jouissances qui ne trompent pas, les beautés toujours jeunes, les vérités immuables et les ravissements mystérieux des grandes âmes qui échappent aux dégoûts de la vie et défient la haine des méchants. »

Le Président de la Société.

LEON VALÉRY, membre-maître de l'Académie des jeux-floraux, contrôleur principal des Contributions directes, à Cahors.

Le Vice-Président,

ALEXANDRE CALMELS, avocat, juge de paix, conseiller municipal de Cahors.

Le Vice-président,

HENRI VALETTE, chef de l'institution Henri IV, conseiller municipal de Cahors.

Le Secrétaire de la Société,

LOUIS COMBARIEU, archiviste départemental.

Le Secrétaire adjoint,

PAUL DE FONTENILLES, membre de la Société française de gravure.

Le Trésorier archiviste,

AUGUSTE COMBES, propriétaire.

**STATUTS DE LA SOCIÉTÉ**

Art. 1. — Il est créé à Cahors une Société libre, sous le titre de *Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et artistiques du Lot*.

Elle a pour but de cultiver et de répandre dans le pays le goût des lettres, des sciences et des arts; et à ce triple point de vue, de rechercher, de signaler et de recueillir tous les matériaux et tous les documents qui peuvent se rattacher à l'histoire, à la géographie et à l'organisation physique, scientifique et littéraire de la contrée.

Art. 2. — Toute discussion politique ou religieuse est absolument interdite.

Art. 3. — La Société se compose de membres résidant à Cahors et de membres correspondants.

Art. 4. — Dès l'approbation des présents Statuts

par l'autorité compétente, feront de droit partie de la Société toutes les personnes qui auront si gné l'acte constitutif de sa fondation.

Art. 5. — Après cette approbation, toute personne qui voudra faire partie de la Société devra se faire représenter par deux membres résidents, et, dans la huitaine, il sera statué sur son admission par la voie du scrutin secret et à la majorité des deux tiers des suffrages. Pour cette admission, les deux tiers au moins des membres résidents doivent être présents. Si à une première réunion, cette condition n'était pas remplie, l'admission serait renvoyée à la plus prochaine séance, et elle serait prononcée par les membres présents, quel qu'en fût le nombre, pourvu toutefois que le récipiendaire obtint les deux tiers des suffrages exprimés.

En cas d'admission, le secrétaire préviendra le récipiendaire dans les vingt-quatre heures.

En cas de refus, les répondants seront seuls avisés.

Le récipiendaire admis peut, d'ailleurs, être présenté immédiatement par ses parrains.

Art. 6. — La Société est dirigée par un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint et d'un archiviste-trésorier.

Art. 7. — Le président a la police et la direction des séances; il veille au maintien des Statuts.

Le secrétaire est chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des séances; il est chargé également de fournir à la presse locale des extraits de ces procès-verbaux, lorsque la Société le juge utile.

L'archiviste-trésorier est chargé de la conservation de tous les objets qui appartiennent à la Société ou qui lui sont temporairement confiés.

Il est chargé de la gestion des fonds de la Société et il en rend un compte annuel.

Art. 8. — Les membres du bureau sont élus pour un an, au scrutin secret, et à la majorité au moins des deux tiers des suffrages exprimés. Du reste, il sera opéré pour l'élection des membres du bureau comme pour l'admission des nouveaux sociétaires.

Art. 9. — En cas de décès ou de démission d'un membre du bureau, il sera pourvu à son remplacement dans les quinze jours du décès ou de la démission.

Art. 10. — Les membres du bureau ne peuvent être pris que parmi les sociétaires résidents.

Art. 11. — Tout membre correspondant est admis aux séances et prend part aux délibérations.

Art. 12. — Chaque sociétaire résidant paie une cotisation annuelle de douze francs.

Chaque membre correspondant paie une cotisation annuelle de six francs.

Ces cotisations doivent être soldées dans le premier trimestre de l'année.

La première année comptera à partir du jour de la constitution définitive de la Société.

Art. 13. — De plus, tout sociétaire recevra, en entrant dans la Société, un diplôme revêtu de son sceau et signé par les membres du bureau.

Le coût de ce diplôme est fixé à deux francs.

Art. 14. — Les fonds de la Société ne recevront d'autre destination que celle qui leur sera assignée par la majorité des membres.

Art. 15. — La Société publiera un bulletin annuel de ses travaux. Chaque membre en recevra un exemplaire.

Art. 16. — En cas de dissolution, les fonds de la Société, la bibliothèque et les collections recevront telle destination qui leur sera assignée par les sociétaires.

Art. 17. — L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que par la Société, sur la proposition des membres du bureau.

A l'égard de l'exclusion, il sera procédé de la même manière que pour l'admission.

Art. 18. — Aucune modification ne pourra être apportée aux présents Statuts, si elle n'est proposée par cinq membres de la Société et prise en considération par les deux tiers de ses membres.

**LE BULLETIN**

Le Bulletin qui sera publié, suivant les convenances, en livraisons trimestrielles ou en un seul volume à la fin de chaque année, comprendra : Le nom des membres résidents et non résidents de la Société; les procès-verbaux des séances; le compte-rendu des travaux de l'année, avec les noms de leurs auteurs; les ouvrages trouvés les plus remarquables par le Comité de rédaction du bulletin, et en général tout ce qui intéressera la Société, tant au point de vue de sa prospérité que du progrès des études.

Ce Bulletin sera envoyé franco à chaque membre résidant ou non résidant. Il formera un volume annuel d'environ 400 pages in-8°.

**LE DIPLOME**

Le diplôme, œuvre de MM. Calmon, sculpteur et peintre et Paul de Fontenilles, membres de la Société des Etudes Littéraires et Artistiques du Lot, peut être considéré comme un souvenir de la renaissance française.

Il se rapproche de la forme rectangulaire.

Le buste du Pape Jean XXII, fondateur de l'université de Cahors en forme le couronnement, et les armes de la ville de Cahors lui servent de supports.

Ce fronton est supporté par deux pilastres ornés de génies distribuant des couronnes. Derrière ces génies, sont groupés quelques médaillons de grands hommes, tels que Fénelon, Clément-Marot, Champollion-Figeac, etc. Ces pilastres sont surmontés par deux lampes, symboles de l'étude.

Comme base de colonnes, se trouvent les armes des villes de Gourdon et de Figeac. Sur le socle, sont groupés les attributs des sciences, des lettres et des arts.

Nota. — Pour la correspondance, s'adresser à M. le Président de la Société ou au Secrétaire.

Pour la chronique locale : A. Layton



Variétés

Le sergent Hoff.

La Revue des Deux-Mondes, dans sa dernière livraison, publie un article palpitant d'intérêt, consacré à un homme dont le nom a souvent retenti pendant le siège de Paris, le sergent Hoff.

Le sergent Hoff? Vous n'avez pas oublié ce nom, n'est-ce pas? Ses exploits au début de l'investissement étaient répétés de bouche en bouche, et la légende se formait autour d'eux avec ce goût du merveilleux qui est ioné en nous, et que tout le positivisme de tous les Robins de la terre serait impuissant à déraciner. Tantôt on le représentait serpentant comme un Peau-Rouge de Cooper au milieu des broussailles et des feuilles jaunies, cherchant son poste derrière un arbre, invisible, masqué, à l'affût, le doigt sur la détente de son fusil; tantôt se glissant au bord de la rivière, détachant silencieusement une barque au milieu d'une nuit épaisse, et, parvenu à l'autre rive, retenant son souffle pour ne pas donner l'éveil et observant minutieusement les positions de l'ennemi. D'autres fois, les récits magiques nous retraçaient le valeureux trappeur poussant plus avant ses excursions périlleuses. Il s'approchait à six mètres d'un poste prussien. Au qui-vive allemand de la sentinelle, il répondait: Ami, en allemand, puis il se précipitait sur les ennemis sans défiance; s'il était trop près pour faire feu, c'était de son sabre qu'il faisait usage, et, vrai Dieu! cette escrime lui était familière. Avant que l'alarme ne fût donnée, il disparaissait par des sentiers connus de lui seul, sous une grêle de balles qui brisaient autour de lui les branches d'arbre et qui venaient crépiter sur les cloisons des maisons. Le lendemain, alerte et dispos, il recommençait sa vie d'aventures. Les services rendus avaient déterminé ses chefs à ne plus tenir compte de la modestie de son grade. On lui avait confié des hommes énergiques et résolus. Il les avait formés rapidement à son exemple, sans phrases et sans proclamations. Avec cette troupe, il n'était si folle entreprise qu'il ne tentât, si dangereuse expédition qu'il ne menât à bonne fin.

Les Prussiens, de guerre lasse, avaient fait appel à toutes les ressources de leur esprit fécond en ruses de guerre. Ils lui avaient tendu des pièges auxquels un moins habile se serait laissé surprendre. Tantôt, c'étaient de gros chiens de ferme qui leur servaient de grand-gardes et qui avaient mission d'indiquer, par leurs aboiements, la présence de Hoff. Tantôt ils s'ingéniaient à relever leurs vedettes à plat ventre, en se défilant derrière les haies. Parfois même, ils laissaient Hoff approcher de leurs lignes et se jeter sur un poste; mais dans l'ombre, derrière un angle de mur, sous l'abri d'une futaie, ils avaient massé quelques tireurs habiles, chargés de mettre à la raison l'audacieux agresseur. Tous ces subterfuges avaient été déjoués. Hoff demeurait invulnérable. Quand il revenait d'une affaire, harassé de fatigues, son képi et sa capote percés de balles, il jetait dans la tente, aux pieds de son commandant, les dépouilles opines qu'il avait conquises au prix de mille dangers: un harnais de cavalier, un casque de fantassin, et surtout des lettres, des journaux, ce précieux butin pour lequel la ville assiégée aurait volontiers troqué le pain noir de M. Ferry.

Oui, telle était la légende, digne des contes

fabuleux, qui était venue se marier au nom du sergent Hoff. Eh bien! chose inouïe, invraisemblable et digne de toutes les épithètes accumulées dans la lettre célèbre de M<sup>me</sup> de Sévigné, cette légende n'est autre chose que la stricte et exacte réalité! Oui, Hoff a fait toutes ces choses. Il a fait mieux encore. A Champigny, sa conduite a été admirable. Le héros des bois et des fourrés a montré comment il savait se battre en rase campagne, de quel cœur il savait maintenir ses hommes, ramener les poltrons, et faire lui-même le coup de feu, alors que tout espoir était perdu, que les ennemis cernaient le village où il s'était réfugié, et que ses compagnons et lui en étaient arrivés à compter leurs munitions.

Quand il fallut se rendre, voici comment se rendit le sergent: il n'avait plus qu'un homme auprès de lui, nommé Besançon: Hoff ne possédait qu'une cartouche. «Sergent, sergent, cria Besançon, ne tirez pas. Vous voyez bien qu'on ne peut plus se défendre; à quoi bon nous faire massacrer ici? J'ai une femme et deux enfants, sergent!» Hoff le regarda. Son pauvre diable de compagnon lui tendit les bras d'une façon si étrange que le vieux guerrier se sentit ému. Il détourna la tête et jeta son fusil.

Pendant son séjour en Allemagne comme prisonnier, l'attitude de Hoff fut constamment la même, celle du héros sans peur et sans reproche. Sa tête avait été mise à prix, et si les Allemands avaient su qu'ils tenaient entre leurs mains cet adversaire qu'ils avaient cru insaisissable, nul doute que Hoff n'eût payé de sa vie celle des quarante soldats au moins de l'empereur Guillaume auxquels il avait fait mordre la poussière, dans le cours de ses expéditions. Mais Hoff était homme de ressources; il se débarrassa des papiers compromettants, s'affubla d'un faux nom, celui de Wolff, parvint à mettre sa famille dans la confiance de sa supercherie, et obtint de cette façon une lettre d'elle revêtue d'une inscription fictive qui calma les défiances des Allemands. Par malheur, ces défiances ne tardèrent pas à renaître à la suite de quelques paroles imprudentes échappées à des compagnons de captivité. Hoff fut mis au cachot, au pain sec et à l'eau, mais les mauvais traitements dont il fut l'objet n'avaient pas de prise sur cette âme de fer. Le sergent n'avoua rien, et une fois l'armistice signé, du fond du convoi qui le ramenait en France, il put se donner le malin plaisir de crier tout haut son nom à ses géoliers stupéfaits.

(La fin au prochain numéro.)

Dernières nouvelles

Le bruit a couru, à Paris, qu'un nombre considérable de généraux avait obtenu l'autorisation de se rendre aux obsèques de l'Empereur. Le Pays et la Patrie publient à ce sujet la note suivante:

Nous pouvons affirmer que toutes les permissions demandées par des officiers en activité de service, à quelque grade qu'ils appartiennent, et qui voulaient aller rendre un dernier hommage à l'Empereur défunt, ont été formellement refusées par le gouvernement.

Aucune exception n'a été faite, pas même en faveur des officiers qui avaient appartenu à la maison militaire de l'Empereur. Une seule atténuation à cette mesure a été tolérée: les officiers supérieurs en disponibilité ou en non-activité, sont admis à solliciter

du ministre la permission d'accomplir ce triste pèlerinage, permission dont le ministre se réserve d'apprécier la convenance.

On a parlé beaucoup de M. le général Mac-Mahon, le Bien public journal officieux, dit à cet égard:

Nous croyons pouvoir affirmer que le maréchal de Mac-Mahon n'a pas quitté Paris, comme on l'avait annoncé.

D'un autre côté, on lit dans la Patrie:

On insinue en ce moment dans les cercles républicains et officieux, que M. le maréchal Mac-Mahon hésiterait à réaliser le projet, formellement annoncé par lui, de se rendre en Angleterre pour assister aux obsèques de l'Empereur.

Tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est que l'entrevue du maréchal avec M. Thiers a eu pour objet de réclamer du chef actuel de l'Etat l'autorisation que le maréchal regardait, dans la position qu'il occupe, comme nécessaire avant son départ. Ce n'est un secret pour personne que l'attitude remarquablement ferme et digne du maréchal dans cette entrevue n'a laissé aucun refuge aux objections du président, et que, en fin de compte, l'autorisation absolue et sans condition n'a pas pu être refusée.

Une souscription a été ouverte à Milan et une autre à Venise, pour élever une statue à Napoléon III.

Quelques communards rôdent autour de Chislehurst. Deux de ces misérables, qui jetaient sur l'Empereur toute sorte d'invectives, ont été littéralement assommés dans Leicestersquare par plusieurs Anglais.

Ce sont les comités révolutionnaires qui ont envoyé des émissaires à Chislehurst pour faire des manifestations hostiles et provoquer du scandale le jour des funérailles. La police anglaise est prévenue de ses projets; elle est décidée à faire respecter, par tous les moyens possibles, la douloureuse solennité de la cérémonie.

Il n'a été trouvé aucune trace de testament ultérieur aux deux qui ont été déposés chez le notaire Mocquard.

Voici la réponse que l'Impératrice a adressée au télégramme de condoléance de l'empereur d'Allemagne: «J'apprécie les sentiments de Votre Majesté.»

La Correspondance autrichienne apprend que l'empereur a ordonné un deuil de 12 jours à l'occasion du décès de l'empereur Napoléon III.

Un supplément de la Gazette ordonne un deuil à la cour d'Angleterre pour Napoléon III. Ce deuil durera du 14 au 24 janvier.

Paris, 13 janvier 1873, midi 10 soir.

On mande aujourd'hui de Chislehurst: Le Prince impérial conduira le deuil, suivi des membres de la famille impériale et peut-être aussi du prince de Galles, fils de la reine d'Angleterre.

Viendront ensuite les membres du corps diplomatique, les personnages de distinction, les officiers de la maison de l'Empereur.

Napoléon III, sur son lit de parade, porte l'uniforme qu'il avait à Sedan.

Les arrivées continuent.

(Havas.)

Versailles, 13 janvier

5 h. 10 minutes.

On annonce que M. le maréchal Mac-Mahon ne se rendra pas aux funérailles de l'Empereur.

La discussion sur la loi du Conseil supérieur de l'instruction publique a été reprise, au commencement de la séance de l'Assemblée nationale.

On prétend que M. de Belcastel a renoncé à son interpellation sur les affaires romaines, mais cela est inexact. Il ne consent qu'à la transformer en une seule question, qu'il posera au Gouvernement aujourd'hui ou mercredi.

Bourse de Paris.

Paris, 14 janvier 1873, soir.

Rente 3 p. %	54,25
— 4 1/2 p. %	79,00
— 5 p. %	88,70
— 5 p. %	86,50

Annonces

SOCIÉTÉ PRIVILÉGIÉE DES

Ports et terrains de Cadix.

Les conpons n<sup>os</sup> 11 et 12 seront payés à partir du 15 janvier 1873. A partir du 15 avril on paiera les coupons n<sup>os</sup> 13 et 14. Le service des intérêts sera alors à jour et la compagnie reprendra sa marche régulière.

Une décision du MINISTRE DE LA GUERRE, prescrit l'emploi du TORD-BOYAUX, pour la destruction des rats, dans tous les établissements militaires. La boîte 0 fr. 75 c. dans toutes les pharmacies. En gros, GUÉRARD et C<sup>e</sup>, 17, passage de l'Elysée des Beaux-Arts, Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40<sup>e</sup> année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1874

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Edition mensuelle	9 fr.
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures	13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons	18 fr.
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE	8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 54 FR. — UN AN, 52 FR.	

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, Imprimerie de A. Layrou.

vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtisses servant à l'exploitation rurale. Contenance totale: 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gerbai, Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LE CHOCOLAT-MENIER  
SE VEND PARTOUT  
ON ÉVITERA  
LES CONTREFAÇONS  
EN EXIGEANT  
le véritable nom

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9,

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.